



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
400, rang de la Rivière-Bayonne Sud
Sainte-Geneviève-de-Berthier, (Québec)
J0K 1A0 Téléphone : 450-836-4333
Courriel : dg@stegenevievedeberthier.ca

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier le 7 novembre 2023 :

Règlement n°500-2023 modifiant le règlement n°500-2009 et ses amendements (500-1-2016) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement a pour objet de décréter l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 400 rang de la Rivière Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu le 16 décembre 2023, l'approbation du ministre des Affaires municipales (MAMH).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 22^e jour de décembre 2023.

Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

